

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 12 février 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le 12 février, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : Messieurs JOLY, ISIDORE, Madame GRILLET, Messieurs BAUDET, Madame CHRISTOPHE, Monsieur NAU, Mesdames OUI-FENEUIL, HOCHART, BELAUD, PIFFRE, Monsieur ABIVEN et Madame PASQUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir :
M. LEMAITRE ayant donné pouvoir à Mme CHRISTOPHE.

Absents excusés : Monsieur MENEUVRIER, Madame DELAUNAY DA SILVA, Monsieur HOUSSIERE.

Secrétaire de séance : M. NAU

Date de convocation du Conseil 8 février 2019

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 15 janvier 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du compte de gestion 2018 du receveur : budget principal

M. ISIDORE, Adjoint au maire en charge des finances, présente aux membres du conseil les résultats budgétaires suivants relatifs au budget principal :

- les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2018,
- les titres détaillés définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres et de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par Madame CHAMPAGNE, receveur (Budget Principal) accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles de la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Déclare que le compte de gestion dressé – budget principal– pour l'exercice 2018, par Madame CHAMPAGNE, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte de gestion 2018 du receveur : budget annexe.

M. ISIDORE, Adjoint au maire en charge des finances, présente aux membres du conseil les résultats budgétaires suivants relatifs au budget annexe :

Séance du conseil municipal du 12 février 2019

- les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2018,
- les titres détaillés définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres et de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par Madame CHAMPAGNE, receveur (Port de Plaisance) accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles de la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION,

Déclare que le compte de gestion dressé – budget annexe – pour l'exercice 2018, par Madame CHAMPAGNE, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

3. Vote du compte administratif 2018 budget principal

M.ISIDORE dresse devant les membres du conseil, le bilan comptable de l'exercice 2018, pour le compte administratif du budget principal.

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ISIDORE, M. le maire ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pierre JOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DECIDE

Par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION

Art 1^{er} : De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 001 176,56	2 148 869,34
	Section d'investissement	2 545 863,65	3 016 991,15
REPORT DE L'EXERCICE 2017	report en section de fonctionnement		413 273,66
	Report en section d'investissement	159 975,15	
TOTAL (réalisations + reports)		4 707 015,36	5 579 134,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	1 041 012,90	320 589,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	1 041 012,90	320 589,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 001 176,56	2 562 143,00
	Section d'investissement	3 746 851,70	3 337 580,15
	TOTAL CUMULE	5 748 028,26	5 899 723,15

4. Vote du compte administratif 2018 budget annexe.

M.ISIDORE dresse devant les membres du conseil, le bilan comptable de l'exercice 2018, pour le compte administratif du budget annexe.

Il effectue un comparatif des dépenses d'équipement 2017 et 2018.

M. le maire rappelle le coût important des réfections des pontons.

Le CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ISIDORE, M. le maire ayant quitté la salle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Pierre JOLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

DECIDE

Par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION

Art 1^{er} : De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe, lequel peut se résumer ainsi

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES D'EXECUTION
REALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	20 746,33	15 765,18	-4 981,15
	Section d'investissement	25 559,00	41 965,25	16 406,25
REPORT DE L'EXERCICE 2017	report en section de fonctionnement			
	Report en section d'investissement	9 419,75		
TOTAL (réalisations + reports)		55 725,08	57 730,43	2 005,35
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	8 935,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en	8 935,00	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	20 746,33	15 765,18	-4 981,15
	Section d'investissement	43 913,75	41 965,25	-1 948,50
	TOTAL CUMULE	64 660,08	57 730,43	-6 929,65

5. Validation du montant de l'attribution de compensation communale 2019

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2017, par lequel les compétences de la Communauté de communes ont été étendues notamment à la gestion des Milieux Aquatiques et à la Protection des Inondations.

Vu la délibération n°2018-04 du 31 janvier 2018 par laquelle le Conseil communautaire a précisé l'intérêt communautaire de la compétence « Protection et Mise en valeur de l'environnement » en y ajoutant l'exécution des préconisations et des mesures définies dans le cadre de Natura 2000.

Vu la délibération 20118-036 du 9 octobre 2018 prise par le conseil municipal de Bourg, approuvant le montant des charges à retenir sur les attributions de compensations relatives au transfert de compétences GEMAPI et Natura 2000, et à la substitution de grand Cubzaguais Communauté de communes au sein du syndicat susmentionné.

Cette même délibération approuvant les montants des attributions de compensation recalculées pour l'année 2018 et arrêtant le principe de l'annulation de ces transferts de charges lors de la mise en œuvre de la taxe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019.

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 12 février 2019

Considérant que l'attribution de compensation est un transfert obligatoire pour les communautés soumises au régime de FPU. Les attributions de compensation ont pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges et de produits entre un EPCI et ses communes membres.

Considérant que la Communauté s'est substituée à ses communes membres au sein du Syndicat Bassin versant du Moron et du Blayais, les contributions à ce syndicat sont désormais appelées auprès de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE

- D'approuver et d'arrêter le montant des attributions de compensation pour 2019 et pour le compte de la commune de BOURG, au montant de 79 384.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire livre aux membres du conseil des informations relatives aux différents projets de lotissements sur la commune.

En matière d'animation, il est rappelé la tenue prochaine du traditionnel repas des aînés. Il est également indiqué que la commission travaille actuellement en préparation des prochaines attributions de subventions aux associations communales.

Concernant les travaux en cours, relatifs à l'action 2 de la CAB, il est à noter que le planning est respecté jusque-là.

Il est à noter également que des travaux supplémentaires sont engagés et concernent la réalisation d'arrêts minute et des aménagements divers.

Concernant les travaux de réfection du local anciennement occupé par le RASED et en prévision du transfert du cercle historique, un rendez-vous a été pris avec Mme PIODAT pour l'installation des prises électriques et le passage du plaquiste.

La livraison est prévue à la fin du mois de mars 2019.

M. ABIVEN demande quand se tiendra la prochaine commission voirie, la dernière datant selon lui de 2017.

M. BAUDET répond qu'une commission sera organisée sous quinzaine.

M. ABIVEN souhaiterait obtenir des informations sur les futurs travaux de la VINIFERA et ceux en lien avec la porte de BLAYE.

Concernant le bâtiment annexe de la VINIFERA, M. BAUDET indique que l'entreprise NEVEU est intervenue afin de limiter l'imprégnation de l'eau dans le bâtiment. Par la suite un enduit permettra l'imperméabilisation du bâtiment.

Concernant la VINIFERA, M. le maire précise que la « Compagnie Imagine » a le projet d'utiliser la VINIFERA comme lieu d'animation éphémère.

M. le maire informe les membres du conseil de la tenue de la CCID, en cette matinée.

Les membres de la commission ont œuvré sur la liste proposée par le trésor public.

Concernant la DETR 2019, M. le maire, suite à sa rencontre avec Mme la Sous-préfète, indique que la demande communale devra se porter sur les installations portuaires, l'opération de confortement de la porte de Blaye n'étant pas éligible.

Concernant la sollicitation de l'établissement public foncier, M. le maire précise qu'une convention opérationnelle sera, dans les prochains mois, mise à l'étude des conseillers.

M. ABIVEN demande quel est le délai d'instruction concernant le permis de construire de la MSP.

M. le maire indique qu'un retour de l'instruction est prévu à la fin du mois de mars.

M. ABIVEN demande quelles sont les avancées sur le dossier de l'immeuble de la Caisse d'Epargne.

M. le maire lui indique que le droit de préemption communal ne pourra pas être exercé.

Pour autant la réalisation de l'achat par le futur acquéreur reste conditionnée à l'instruction d'une demande de changement de destination.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. **Approbation du compte de gestion 2018 du receveur : budget principal**
2. **Approbation du compte de gestion 2018 du receveur : budget annexe.**
3. **Vote du compte administratif 2018 budget principal**
4. **Vote du compte administratif 2018 budget annexe.**
5. **Validation du montant de l'attribution de compensation communale 2019**

JOLY Pierre	
ISIDORE Jean-Marc	
GRILLET Christelle	
BAUDET Jean-Michel	
CHRISTOPHE Marie France	
NAU Bertrand	
OUI-FENEUIL Claire	
HOCHART Béatrice	
BELAUD Christine	
PIFFRE Corinne	
LEMAÏTRE Sébastien	
MENEUVRIER Louis	
ABIVEN Bertrand	
DELAUNAY DA-SILVA Christelle	
PASQUIER Isabelle	
HOUSSIERE Benjamin	

Commune de BOURG

Séance du conseil municipal du 12 février 2019